

CRC - 035M
Consultation générale
Planification immigration
au Québec 2024-2027

MÉMOIRE

umq.qc.ca   

Le 11 août 2023

Consultation sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027



La voix des GOUVERNEMENTS de proximité

TABLE DES MATIÈRES

La voix des gouvernements de proximité	4
Introduction	5
1 Vers des programmes d'immigration en meilleure adéquation avec les besoins du marché du travail	6
1.1 Des réajustements nécessaires au PEQ pour les étudiantes et étudiants internationaux	6
1.2 Un nouveau programme d'immigration permanente mieux adapté aux réalités du marché du travail	7
1.3 La reconnaissance des diplômes, un passage obligé mais complexe	7
2 La régionalisation de l'immigration, un projet de société inclusif	8
2.1 Des avancées intéressantes malgré l'absence d'une stratégie nationale	8
2.2 La consolidation de l'approche régionale en pré-départ	9
2.3 Le programme d'appui aux collectivités : un axe essentiel, bien qu'imparfait, du partenariat entre le MIFI et les municipalités	11
Synthèse des recommandations	13

La voix des gouvernements de proximité

Depuis maintenant 100 ans, l'UMQ rassemble les gouvernements de proximité de toutes les régions du Québec. Sa mission est d'exercer un leadership fort pour des gouvernements de proximité autonomes et efficaces. Elle mobilise l'expertise municipale, accompagne ses membres dans l'exercice de leurs compétences et valorise la démocratie municipale. Ses membres, qui représentent plus de 85 % de la population et du territoire du Québec, sont regroupés en caucus d'affinité : municipalités locales, municipalités de centralité, cités régionales, grandes villes et municipalités de la Métropole.

Introduction

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) souhaite faire part de ses commentaires et de ses recommandations dans le cadre de la consultation du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027.

Comme le souligne avec justesse la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Mme Christine Fréchette, dans le cahier de consultation, si l'immigration est une responsabilité complexe, elle constitue surtout une grande richesse pour le Québec. L'UMQ considère que l'immigration est d'ailleurs une piste de solution à de nombreux défis, tels que le vieillissement de la population, l'occupation du territoire ou encore la pénurie de main-d'œuvre. Cependant, l'immigration est aussi une opportunité, notamment du point de vue de la vitalité et du développement socioéconomiques de toutes les régions du Québec.

Pour l'Union, toute stratégie en matière d'immigration découle avant tout d'un projet de société qui demande l'engagement et la mobilisation, sans équivoque, de toutes les parties prenantes : personnes immigrantes, gouvernements, municipalités, population, organismes communautaires et milieu économique. Les municipalités sont incontournables à l'élaboration de cette stratégie car elles jouent un rôle majeur, que ce soit en matière :

- D'attraction, en offrant des milieux de vie de qualité, dynamiques et attractifs;
- D'inclusion, en créant des collectivités où il fait bon vivre ensemble;
- D'enracinement, en favorisant le sentiment d'appartenance par la qualité de l'accueil réservé et l'éventail de services proposés.

De plus, pour que cette stratégie fonctionne, l'UMQ est d'avis qu'elle doit être pragmatique et efficiente, en mettant en adéquation les programmes d'immigration, les besoins réels des régions et leur capacité d'accueil, au bénéfice des personnes immigrantes et des collectivités.

Les recommandations proposées dans ce mémoire ont été élaborées à partir de ces considérations préliminaires. L'UMQ remercie également la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour son invitation à participer à ces consultations et lui offre son entière collaboration pour la suite.

1 Vers des programmes d'immigration en meilleure adéquation avec les besoins du marché du travail

L'UMQ accueille favorablement les récentes réformes annoncées des principaux programmes d'immigration au Québec, que sont le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) et le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ), en ce qu'elles simplifient et accélèrent un certain nombre de démarches d'immigration et sont en meilleure adéquation avec le marché du travail actuel.

Les besoins en main-d'œuvre sont majeurs, dans toutes les régions, et ce, dans de nombreux secteurs d'activités. D'après un récent rapport de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (FCEI), intitulé « *Pénuries de main d'œuvre et les PME québécoises : Mise à jour de la situation, des candidats recherchés, des contraintes et des pistes de solution* », près de la moitié des entrepreneurs québécois se disent à risque à moyen terme en raison des pénuries de main-d'œuvre, le pourcentage des PME ne pensant pas survivre plus de 5 ans passant de 23 % en 2021 à 33 % en 2023. Ce même rapport démontre également que les pénuries de main-d'œuvre sont toujours un frein majeur de croissance pour 85 % des PME québécoises.

Les municipalités, en tant qu'actrices de développement économique, sont pleinement mobilisées, auprès de leurs entreprises, pour créer les conditions favorables à l'attractivité de leurs territoires, notamment dans un contexte de recrutement international. Ce sont elles qui, sur le terrain, ont une connaissance fine de leurs milieux et qui sont au cœur des processus d'accueil et d'inclusion des personnes immigrantes sur leur territoire. C'est dans cette perspective que l'UMQ soumet les commentaires et recommandations suivants.

1.1 Des réajustements nécessaires au PEQ pour les étudiantes et étudiants internationaux

Le PEQ est un programme d'immigration, très populaire, qui permet de contenir la décroissance démographique que connaissent plusieurs régions tout en étant un puissant levier pour répondre aux défis de la pénurie de main-d'œuvre au Québec. Entre autres avantages, le PEQ permet de capitaliser sur des talents déjà présents au Québec, de façon temporaire, et de valoriser leur expérience en s'appuyant sur leur apport au marché du travail québécois de façon permanente. Il contribue également de manière importante au développement économique régional en permettant à de nombreux étudiantes et étudiants d'être formés, notamment en région, puis de s'y établir durablement au terme de leurs études. En ce sens, l'UMQ avait fait part de ses préoccupations lors de la dernière refonte du programme qui venait en restreindre, de façon importante, les conditions d'admissibilité, tant pour les travailleuses et travailleurs temporaires que pour les étudiantes et étudiants étrangers. Ces préoccupations étaient, par ailleurs, fondées car depuis, une chute importante du nombre de candidates et candidats a été constatée avec, par exemple, un total de 6 000 diplômés ou travailleurs temporaires postulant au Certificat de sélection du Québec (CSQ) en 2022 contre 24 000 en 2021.

Les modifications proposées au PEQ impliqueront des assouplissements concernant la durée et l'expérience de travail exigée pour les étudiantes et étudiants internationaux qui obtiennent un diplôme de programmes francophones, ainsi que

Consultation sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027

des délais accélérés tant pour l'obtention du Certificat de sélection du Québec (CSQ) que pour la carte de résidence permanente. L'UMQ salue ces rectifications nécessaires au programme, qui permettront ainsi de maximiser les chances de l'établissement durable et de l'intégration rapide et réussie au marché du travail québécois de ces candidates et candidats à l'immigration permanente au Québec, dans un contexte de pénuries de main-d'œuvre.

1.2 Un nouveau programme d'immigration permanente mieux adapté aux réalités du marché du travail

Dans le cadre du PRTQ et du système de déclaration d'intérêt sur la plateforme Arrima, certaines mesures ont permis de faciliter le maillage entre les personnes ayant un projet d'immigration au Québec et les entreprises ayant des postes vacants, via notamment le Portail employeurs. Le PRTQ avait originellement pour objectif de favoriser le développement économique des régions en attirant des travailleurs qualifiés et expérimentés pour répondre aux besoins de main-d'œuvre spécifiques de chaque région, notamment via une grille de sélection bonifiant les projets d'installation en dehors de la région métropolitaine de Montréal (RMR).

Les nouvelles orientations gouvernementales prévoient la création du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ), qui remplacera le PRTQ, ainsi que des modifications concernant les exigences de français et les niveaux de compétences admissibles. Ces modifications devraient permettre une plus grande flexibilité des procédures de sélection et d'obtention des permis de travail. En effet, la connaissance du français exigée aux candidates et candidats du PRTQ par le gouvernement était jusqu'ici très élevée et n'était pas nécessairement en adéquation avec les prérequis des types d'emplois en demande.

Ainsi, l'élargissement de la gamme de professions admissibles et la révision de l'exigence du français permettront à de nouvelles candidates et de nouveaux candidats à l'immigration de se qualifier pour des emplois en forte demande, comme les préposés aux bénéficiaires et les camionneurs.

1.3 La reconnaissance des diplômes, un passage obligé mais complexe

Une étude publiée par l'Institut de la statistique du Québec, intitulée « *Portrait des personnes issues de minorités visibles sur le marché du travail au Québec en 2021* », indique que le taux de chômage serait considérablement plus élevé chez les minorités visibles (qui représentent une majorité des personnes immigrantes) que dans le reste de la population pour tous les groupes d'âge (environ 68 % comparativement à environ 74,9 % dans le reste de la population). Cet écart d'accès à l'emploi est en grande partie lié au manque d'expérience de travail dans le pays d'accueil, au manque d'information sur le marché du travail et à une connaissance limitée du français, mais aussi aux difficultés rencontrées pour faire reconnaître leurs diplômes au Québec.

L'UMQ note qu'aucune mesure concrète concernant une révision des mécanismes actuels de reconnaissance des diplômes ou de formation pour l'exercice de certaines professions n'est prévue dans les orientations actuelles. Dans les dernières années, le gouvernement du Québec a fait certains investissements pour, notamment, aider les personnes immigrantes à financer leurs démarches administratives qui peuvent s'avérer coûteuses. Pour l'UMQ, il est primordial de

Consultation sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027

poursuivre en ce sens voire de bonifier les actions visant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin qu'elles puissent s'intégrer rapidement au marché du travail québécois, dans un emploi à la hauteur de leurs compétences.

Recommandation n° 1 :

Poursuivre les efforts de simplification des programmes et de réduction des délais de traitement des demandes de permis de travail et de résidence permanente au Québec, en collaboration avec le gouvernement du Canada.

Recommandation n° 2 :

Bonifier l'accompagnement personnalisé des personnes immigrantes tout au long de leurs démarches permettant la reconnaissance de leurs compétences, par le biais notamment du service Accompagnement Québec.

2 La régionalisation de l'immigration, un projet de société inclusif

Pour l'UMQ, la régionalisation de l'immigration doit être un axe central et prioritaire des orientations gouvernementales en matière d'immigration. Dans un contexte de dynamisme économique, de pénuries de main-d'œuvre et de démographie vieillissante, la régionalisation de l'immigration est une question de développement régional mais aussi de vitalité socioéconomique, et même, parfois, de survie. C'est d'ailleurs pour cela que l'UMQ avait accepté la présidence d'honneur du 2^e Forum sur la régionalisation de l'immigration, organisé par Emplois en région, à l'automne 2022.

En ce sens, le MIFI et l'UMQ partagent un objectif commun : contribuer à l'attractivité des régions et au développement de collectivités plus accueillantes et inclusives afin d'inciter la régionalisation durable des personnes immigrantes au Québec. C'est pourquoi l'Union avait d'ailleurs accueilli positivement la mise en œuvre du Plan d'action ministériel sur la régionalisation de l'immigration, en mai 2022, faisant des municipalités des parties prenantes du processus.

2.1 Des avancées intéressantes malgré l'absence d'une stratégie nationale

Les données récentes en matière de régionalisation de l'immigration, dévoilées lors de l'étude des crédits budgétaires, ont révélé une augmentation du nombre de résidentes et résidents permanents s'installant hors de la région métropolitaine de Montréal, passant de 23,5 % en 2020 à 31,5 % au début de l'année 2023. L'UMQ se félicite de ces avancées importantes, qui témoignent également du dynamisme socioéconomique des régions du Québec.

Néanmoins, les orientations de la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027 ne proposent pas la mise sur pied d'une stratégie concrète de régionalisation de l'immigration. Pour véritablement favoriser la régionalisation de l'immigration, il est primordial, pour l'UMQ, qu'une stratégie nationale soit élaborée, en concertation avec les différents acteurs locaux et régionaux, comportant des objectifs et cibles à atteindre en fonction des besoins réels des régions et tenant compte de la capacité d'accueil et d'inclusion des communautés, notamment en matière d'emplois, de services, d'infrastructures, de logement ou encore de transports. Par ailleurs, l'implication de la région métropolitaine et de la Ville

Consultation sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027

de Montréal serait une condition gagnante à l'élaboration de cette stratégie, en raison du rôle majeur qu'elles jouent en matière d'immigration au Québec.

Cette stratégie devrait prendre en considération un certain nombre de composantes pour s'adapter aux réalités vécues en région et enraciner les nouvelles et nouveaux arrivants. Cela implique notamment la détermination de la capacité d'accueil, qui dépend de plusieurs facteurs interdépendants. L'UMQ salue la volonté de la ministre de documenter davantage cet enjeu névralgique, d'autant plus que la capacité d'accueil est variable d'une région à une autre, d'une municipalité à une autre, en fonction des besoins et des ressources spécifiques à chaque milieu. Un modèle unique d'évaluation ne saurait répondre adéquatement à cet enjeu. Les municipalités devraient être des parties prenantes du processus, de la définition des besoins, à l'identification des enjeux, en passant par la mise en œuvre de plans d'action concrets sur leur territoire. C'est pourquoi, tout au long de ces travaux, l'UMQ invite la ministre à impliquer étroitement le milieu municipal dans la documentation et l'élaboration de critères définissant la capacité d'accueil afin d'identifier les éléments pertinents à prioriser au regard de leurs réalités, besoins et enjeux spécifiques.

Que l'on parle d'opportunités d'emploi, de logements, d'accès à des services ou infrastructures, les municipalités doivent avoir les moyens de répondre aux impératifs de leur croissance démographique et de leur vitalité économique. Cela suppose des investissements majeurs, par exemple, en matière de logement abordable et de transport collectif, afin de s'assurer que les communautés accueillent dans les meilleures conditions les nouvelles et nouveaux arrivants. C'est pourquoi l'UMQ propose que d'autres ministères (ministère des Transports, ministère de l'Habitation, ministère de la Famille, ministère du Travail, ministère de la Santé, notamment) soient impliqués dans la co-construction de pistes d'action visant à favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes en région et la mise en œuvre d'un plan d'action ciblé, adapté et complémentaire aux besoins spécifiques de chaque région.

2.2 La consolidation de l'approche régionale en pré-départ

Depuis 2018, le MIFI a redéployé partout au Québec ses directions régionales, permettant ainsi un meilleur accompagnement à la fois des communautés d'accueil, des entreprises et des personnes immigrantes, c'était un pas dans la bonne direction. Pour l'UMQ, miser sur l'approche régionale, et donc sur une migration primaire, est une condition gagnante à toute stratégie de régionalisation, autant que mieux faire connaître, en amont, les régions du Québec. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'UMQ a lancé en juin dernier sa campagne « *Jeter l'ancre au Québec* », qui donne la parole à plusieurs personnes immigrantes installées dans diverses régions québécoises et qui se veut une vitrine de tout ce que le Québec et ses régions ont à offrir.

Dans cette logique, et afin de favoriser l'installation des personnes immigrantes en région tout en maximisant les chances d'un établissement durable, l'UMQ propose la création d'un programme-pilote d'immigration régionale. Plusieurs programmes de la sorte ont été mis sur pied dans les dernières années au Canada, dans plusieurs provinces, notamment en Ontario. Ces programmes ont pu démontrer leur pertinence et leur efficacité, que ce soit du point de vue des

Consultation sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027

communautés d'accueil que des candidates et candidats à l'immigration. Deux programmes ont particulièrement retenu notre attention :

- Le programme pilote d'immigration dans les régions rurales et du Nord, administré par IRCC, qui permet d'accélérer l'obtention de la résidence permanente pour les nouveaux arrivants qui trouvent un emploi dans une des 11 municipalités canadiennes participantes. Fort de son succès, le programme a été prolongé jusqu'en 2024.
- Le projet pilote de l'Ontario pour l'immigration dans les régions, déployé sur deux ans, qui avait pour but d'augmenter le nombre de candidates et candidats à l'immigration dans les collectivités rurales et petites collectivités de l'Ontario pour combler les pénuries de main-d'œuvre locales et soutenir la croissance économique. 150 places étaient disponibles, pour des régions ciblées spécifiquement en raison des répercussions des pénuries de main-d'œuvre notamment.

Dans les deux cas d'espèce, les programmes ont été élaborés à partir des spécificités et des priorités des communautés, en matière d'attraction de main-d'œuvre et de vitalité socioéconomique. Selon l'UMQ, un programme d'immigration régionale au Québec, sous la forme d'une voie d'accès rapide au PSTQ par exemple, permettrait de répondre aux besoins régionaux, parfois spécifiques en termes de main-d'œuvre et de compétences, tout en stimulant les économies locales et en enrichissant la vie culturelle et sociale.

Recommandation n° 3 :

Élaborer, en concertation avec les différents acteurs concernés, une stratégie nationale de régionalisation de l'immigration, comportant des objectifs et cibles à atteindre en fonction des besoins réels des régions et tenant compte de la capacité d'accueil et d'inclusion des communautés d'accueil.

Recommandation n° 4 :

Impliquer étroitement le milieu municipal dans la documentation et l'élaboration de critères de capacité d'accueil afin d'identifier les éléments pertinents à prioriser au regard de leurs réalités, besoins et enjeux spécifiques.

Recommandation n° 5 :

Impliquer d'autres ministères (ministère des Transports et de la Mobilité durable, ministère de l'Habitation, ministère de la Famille, ministère du Travail, ministère de la Santé, notamment) dans la co-construction de pistes d'action visant à favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes en région et la mise en œuvre d'un plan d'action ciblé, adapté et complémentaire aux besoins spécifiques à chaque région.

Recommandation n° 6 :

Mettre sur pied un programme pilote d'immigration régionale, sous la forme d'une voie d'accès rapide au PSTQ par exemple, orienté sur les besoins en main-d'œuvre dans les régions, afin de faciliter l'enracinement durable des nouvelles et nouveaux arrivants.

2.3 Le programme d'appui aux collectivités : un axe essentiel, bien qu'imparfait, du partenariat entre le MIFI et les municipalités

Les gouvernements de proximité sont des partenaires essentiels pour favoriser l'accueil, l'inclusion et surtout l'enracinement des personnes immigrantes dans toutes les régions du Québec. C'est pour cela qu'il est primordial d'assurer l'existence d'un véritable partenariat entre le milieu municipal et le gouvernement du Québec afin d'agir de manière concertée dans l'édification de collectivités accueillantes et inclusives. Ce partenariat doit être fondé sur une vision commune, cohérente et à long terme des actions structurantes à mettre en place, tout en laissant aux acteurs locaux, le choix des moyens qui répondent à leurs spécificités.

L'un des axes de ce partenariat réside dans le Programme d'appui aux collectivités (PAC), dont les dernières normes courent jusqu'à 2024. Bien que très populaire, l'UMQ est d'avis que ce programme pourrait bénéficier d'améliorations substantielles afin d'être en meilleure adéquation avec les réalités municipales, que ce soit dans les processus ou les objectifs poursuivis. Pour cela, l'UMQ propose les recommandations suivantes :

- Travailler sur un cadre de référence par taille de municipalités afin de répondre aux priorités et besoins des municipalités par des interventions ciblées, mais également de s'assurer d'une équité dans son application;
- Permettre davantage de flexibilité dans l'application du programme, notamment pour une meilleure adaptation locale;
- Permettre le financement d'actions de première ligne car les municipalités sont de plus en plus sollicitées à le faire, par les organismes du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI), en raison de l'augmentation de la clientèle et de ses besoins spécifiques;
- Revoir la répartition du financement entre le MIFI et les municipalités, actuellement de 50 %-50 %, afin de permettre aux municipalités de financer des actions non permises dans le cadre du PAC mais jugées prioritaires sur le terrain.

De manière plus générale, une stratégie nationale de régionalisation supposerait également des investissements majeurs afin de soutenir l'accueil et l'enracinement des personnes immigrantes en région. L'augmentation éventuelle du nombre de nouvelles et nouveaux arrivants pourrait mettre beaucoup de pression sur les acteurs locaux, régionaux et communautaires, qui pourraient connaître des difficultés importantes à mener à bien leur mission. De plus, l'enveloppe financière du PAC ne semble pas avoir été réindexée depuis plusieurs années, alors que la demande ne fléchit pas et que les municipalités doivent toujours plus innover pour y répondre.

Recommandation n° 7 :

Bonifier le Programme d'appui aux collectivités afin de :

- Travailler sur un cadre de référence par taille de municipalités afin de répondre aux priorités et besoins des municipalités par des interventions ciblées, mais également de s'assurer d'une équité dans son application;

Consultation sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027

- Permettre davantage de flexibilité dans l'application du programme, notamment pour une meilleure adaptation locale;
- Permettre le financement d'actions de première ligne car les municipalités sont de plus en plus sollicitées à le faire, par les organismes du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI), en raison de l'augmentation de la clientèle et de ses besoins spécifiques;
- Revoir la répartition du financement entre le MIFI et les municipalités afin de permettre aux municipalités de financer des actions non permises dans le cadre du PAC mais jugées prioritaires sur le terrain.

Recommandation n° 8 :

Soutenir l'enracinement en région en renforçant la collaboration avec les divers acteurs régionaux et communautaires spécialisés dans l'accueil des nouvelles et nouveaux arrivants et bonifier l'enveloppe financière du PAC afin de soutenir plus adéquatement les municipalités dans leur rôle de terres d'accueil.

Synthèse des recommandations

L'Union des municipalités du Québec recommande au gouvernement du Québec ce qui suit :

Recommandation n° 1 :

Poursuivre les efforts de simplification des programmes et de réduction des délais de traitement des demandes de permis de travail et de résidence permanente au Québec, en collaboration avec le gouvernement du Canada.

Recommandation n° 2 :

Bonifier l'accompagnement personnalisé des personnes immigrantes tout au long de leurs démarches permettant la reconnaissance de leurs compétences, par le biais notamment du service Accompagnement Québec.

Recommandation n° 3 :

Élaborer, en concertation avec les différents acteurs concernés, une stratégie nationale de régionalisation de l'immigration, comportant des objectifs et cibles à atteindre en fonction des besoins réels des régions et tenant compte de la capacité d'accueil et d'inclusion des communautés d'accueil.

Recommandation n° 4 :

Impliquer étroitement le milieu municipal dans la documentation et l'élaboration de critères de capacité d'accueil afin d'identifier les éléments pertinents à prioriser au regard de leurs réalités, besoins et enjeux spécifiques.

Recommandation n° 5 :

Impliquer d'autres ministères (ministère des Transports et de la Mobilité durable, ministère de l'Habitation, ministère de la Famille, ministère du Travail, ministère de la Santé, notamment) dans la co-construction de pistes d'action visant à favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes en région et la mise en œuvre d'un plan d'action ciblé, adapté et complémentaire aux besoins spécifiques à chaque région.

Recommandation n° 6 :

Mettre sur pied un programme pilote d'immigration régionale, sous la forme d'une voie d'accès rapide au PSTQ par exemple, orienté sur les besoins en main-d'œuvre dans les régions, afin de faciliter l'enracinement durable des nouvelles et nouveaux arrivants.

Recommandation n° 7 :

Bonifier le Programme d'appui aux collectivités afin de :

- Travailler sur un cadre de référence par taille de municipalités afin de répondre aux priorités et besoins des municipalités par des interventions ciblées, mais également de s'assurer d'une équité dans son application;

Consultation sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027

- Permettre davantage de flexibilité dans l'application du programme, notamment pour une meilleure adaptation locale;
- Permettre le financement d'actions de première ligne car les municipalités sont de plus en plus sollicitées à le faire, par les organismes du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI), en raison de l'augmentation de la clientèle et de ses besoins spécifiques;
- Revoir la répartition du financement entre le MIFI et les municipalités afin de permettre aux municipalités de financer des actions non permises dans le cadre du PAC mais jugées prioritaires sur le terrain.

Recommandation n° 8 :

Soutenir l'enracinement en région en renforçant la collaboration avec les divers acteurs régionaux et communautaires spécialisés dans l'accueil des nouvelles et nouveaux arrivants et bonifier l'enveloppe financière du PAC afin de soutenir plus adéquatement les municipalités dans leur rôle de terres d'accueil.



La voix des GOUVERNEMENTS de proximité

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AVEC :

Mme Anabelle Martini
Conseillère aux politiques
Union des municipalités du Québec
2020, boulevard Robert-Bourassa
Bureau 210
Montréal (Québec) H3A 2A5
Tél. : 514 258-1886
Courriel : amartini@umq.qc.ca

Union des municipalités du Québec
2020, boulevard Robert-Bourassa, Bureau 210, Montréal (Québec) H3A 2A5

514 282-7700 umq.qc.ca   

**Rassembler
Affirmer
Accompagner**